

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 mars 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - Mme Nadjoud BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : M. Christophe BERTHIER (pouvoir Mme MARTIN) - M. Jean-Paul DURAND (pouvoir Mme BELHADEF) - M. Bassir AMIRI (pouvoir Mme KOENDERS) - M. Jean-Philippe MOREL (pouvoir M. LEMANCEAU) - M. Stéphane CHEVALIER (pouvoir Mme RENAUD) - M. Laurent BOURGUIGNAT (pouvoir M. DE VREGILLE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Fusion des écoles maternelle et élémentaire d'application Chevreul

M. Lehenoff, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse et des sports, expose :

Mesdames, Messieurs,

La gestion de la sectorisation des groupes scolaires s'inscrit dans une dynamique d'adaptation à l'évolution des besoins de scolarisation, en concertation avec les services de l'Éducation nationale, dans une préoccupation partagée d'offrir les meilleures conditions d'accueil et de réussite aux élèves et de renforcer la continuité et la cohérence éducatives.

Dans le cadre du départ en retraite du directeur de l'école élémentaire Chevreul, l'Éducation nationale a fait part de son souhait de fusionner les écoles maternelle et élémentaire d'application Chevreul, permettant ainsi la création d'une école primaire d'application Chevreul, à compter de la rentrée de septembre 2021, qui serait ainsi placée sous la responsabilité d'un seul directeur d'école.

Conformément à l'article 212-1 du Code de l'Education, cette proposition doit être entérinée par le Conseil municipal.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur cette fusion d'école.

Les objectifs poursuivis par l'Education nationale dans le cadre de cette initiative sont les suivants :
faciliter la continuité pédagogique entre la maternelle et l'élémentaire,
favoriser la coordination des projets pédagogiques des écoles et de l'accueil de loisirs périscolaire,
renforcer la cohérence éducative à l'égard des enfants et de leurs familles.

A noter que la domiciliation de l'école, le périmètre scolaire et les crédits de fonctionnement attribués par la Ville restent inchangés.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 – décider la fusion des écoles maternelle et élémentaire d'application Chevreul en une école primaire d'application Chevreul ;
- 2 - dire que ses modifications entreront en vigueur à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de cette mesure.